CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le mercredi 28 novembre 2012, à 19 h 30.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

Mme Nicole Robert, préfet
Mme Nathalie Bresse, Ascot Corner
M. Walter Dougherty, Bury
M. Jean Bellehumeur, Chartierville
M. Noël Landry, Cookshire-Eaton
M Claude Corriveau, Dudswell
M. Robert G. Roy, East Angus
M. Bertrand Prévost, Hampden
M. Jacques Blais, La Patrie
Mme Thérèse Ménard-Théroux, Newport
Mme Céline Gagné, Lingwick
M. André Perron, Saint-Isidore-de-Clifton
Mme Chantal Ouellet, Scotstown
M. Jean-Claude Dumas, Weedon
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Dominic Provost, directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC et du CLD
Mme Lyne Gilbert, secrétaire de direction

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2012-11-5030

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour en retirant les points 7.7 et 7.8 et en ajoutant les points 17.1 et 17.2

1/ Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée
2/ Présence des représentants municipaux
3/ Adoption de l'ordre du jour
4/ Intervention du public dans la salle
5/ Invités et membres du personnel
6/ Adoption du procès-verbal et suivi
6.1 17 octobre 2012 - assemblée ordinaire

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt
7.1 Avis de motion - agrandissement du périmètre urbain de Bury
7.2 Adoption - projet de règlement 372-12 – agrandissement du périmètre urbain de Bury
7.3 Adoption résolution fixant la date, l'heure, la municipalité et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 372-12
7.4 Adoption résolution demande d'avis préliminaire au ministre pour le projet 372-12
7.5 Adoption résolution désignant les membres de la Commission pour l'assemblée de consultation du projet de règlement 372-12

7.6 Demande de modification du *Règlement de contrôle intérimaire relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables n° 258-06 de manière à ajouter à la liste des travaux admissibles à une dérogation en zone inondable, la fermeture d'une galerie existante au 82 chemin Rousseau dans la Municipalité de Weedon* – Décision

7.7 Adoption du Règlement modifiant le règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » de manière à abroger certaines dispositions adoptées par le règlement 345-11 relativement à la protection des milieux forestiers.

7.8 Adoption du Règlement 366-12 modifiant le Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection des milieux forestiers n° 342-11 de manière à abroger et modifier certaines dispositions

7.9 Milieux humides : poursuite ou non des démarches pour le FDR

8/ Administration et finances

8.1 Adoption des comptes
8.2 Affectation – poste budgétaire Élection du préfet
8.3 Plan d'action 2013
8.4 Présentation du budget 2013 – résolution d'adoption
8.5 Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires - préfet
8.6 Avis de motion – règlement sur la tarification des boues de fosses septiques 2013
8.7 Avis de motion – règlements sur les QP 2013
8.8 Avis de motion – règlement sur le soutien financier au CLD du Haut-Saint-François
8.9 Avis de motion – règlement sur la rémunération des élus
8.10 Appels d'offres – collecte et transport des boues de fosses septiques – adoption du plus bas soumissionnaire conforme
8.11 Frais administratifs – vente pour non-paiement des taxes
8.12 Code d'éthique et de déontologie du personnel – modification du règlement
8.13 Services professionnels Therrien Couture (Me Doyon)
8.14 Adoption du calendrier 2013 des séances du conseil
8.15 Préfet élu au suffrage universel

9/ Environnement

9.1 Valoris :
9.1.1 Budget 2013
9.1.2 Addenda à l'entente
9.1.3 Emprunt immobilisations

10/ Évaluation

Aucun point

11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques incendie

Aucun point

12/ Projets spéciaux

12.1 Transport collectif
12.1.1 Demande de subvention - Volet 1 et Volet 3
12.1.2 Avis de motion – fonctionnement
12.1.3 Mandataire
12.1.4 Financement MTQ 2012
12.2 Parc du marécage des Scots : résultat de l'appel d'offres pour la construction de la piste multifonctionnelle
12.3 Forêt de proximité : représentants au comité de suivi
12.4 Planification voirie locale

13/ Développement local
- 13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 3 octobre 2012
- 13.2 Comité de diversification :
  - 13.2.1 Positionnement Cookshire-Eaton
  - 13.2.2 Prospecteurs
- 13.3 Pacte rural
  - 13.3.1 Projets locaux
  - 13.3.2 Projets territoriaux
  - 13.3.3 Réserves (incluant la résolution 2012-CA-09-5473)
- 13.4 Entente culturelle

14/ Réunion du comité administratif
- 14.1 Assemblée publique de consultation du 3 octobre 2012
- 14.2 Assemblée ordinaire du 3 octobre 2012
- 14.3 Assemblée ordinaire du 17 octobre 2012

15/ Intervention du public dans la salle

16/ Correspondance

17/ Questions diverses
- 17.1 Polyvalente Louis-St-Laurent - Appui pour la poursuite du projet Cité-école de 2014 à 2019
- 17.2 Appui pour les Champêtreries

18/ Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

4/ Intervention du public dans la salle

James Cork de Bury demande des précisons concernant le rapport du projet du Pacte rural de Bury qu'il avait obtenu à la suite d'une demande d'accès à l'information.

5/ Invités et membres du personnel

Aucun

6/ Adoption du procès-verbal et suivi

6.1 Assemblée ordinaire du 17 octobre 2012

RÉSOLUTION N° 2012-11-5031

Sur la proposition de Robert G. Roy, appuyée par Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 17 octobre 2012.

ADOPTÉE

6.2 Suivi non à l'ordre du jour
Aucun

7/ Aménagement, urbanisme, cours d'eau et forêt

7.1 Avis de motion – agrandissement du périmètre urbain de Bury

Céline Gagné, conseillère, donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement visant à modifier le règlement n° 124-98

édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé *« Schéma d'aménagement révisé »*, afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Bury pour y inclure les lots 18C-1-P, 20-1-P et 20-1-1-P du rang Victoria du cadastre du canton de Bury, sera présenté pour adoption.

7.2 Adoption – projet de règlement 372-12 – agrandissement du périmètre urbain de Bury

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5032

PROJET DE RÈGLEMENT N^{O} 372-12

Règlement modifiant le règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Bury pour y inclure les lots 18C-1-P, 20-1-P et 20-1-1-P du rang Victoria du cadastre du canton de Bury.

ATTENDU QU'est en vigueur sur le territoire de la MRC, un schéma d'aménagement et de développement, que ce schéma a été adopté par le règlement n° 124-98 et qu'il est intitulé *« Schéma d'aménagement révisé »*;

ATTENDU QUE l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet de modifier le schéma d'aménagement et de développement selon les procédures d'adoption prévues par la Loi;

ATTENDU QUE le propriétaire du 535-A rue Main à Bury désire convertir son bâtiment unifamilial en un bâtiment résidentiel multifamilial;

ATTENDU QUE ce bâtiment de grande superficie était à l'origine utilisé à des fins institutionnelles et offre amplement d'espace pour être reconfiguré en immeuble à logements;

ATTENDU QUE le bâtiment en question est localisé en partie dans la zone M-12 et en partie dans la zone RB-29 au règlement de zonage municipal;

ATTENDU QUE la zone RB-29 est localisée à l'extérieur du périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE les bâtiments résidentiels de type multifamilial ne sont pas autorisés ni dans la zone M-12, ni dans la zone RB-29;

ATTENDU QUE la zone RB-29 correspond à une affectation Rurale au schéma d'aménagement et de développement de la MRC du Haut-Saint-François et que dans l'affectation Rurale sont autorisés les usages résidentiels comprenant au maximum deux logements (bifamilial isolé);

ATTENDU QU'afin d'autoriser l'usage résidentiel multifamilial sur cette propriété, le périmètre d'urbanisation doit être agrandi pour inclure ladite propriété;

ATTENDU QUE la superficie visée par cet agrandissement est d'environ 1,78 hectare (0,019 km²) et est située dans la continuité du périmètre d'urbanisation existant de la municipalité de Bury;

ATTENDU QUE cette demande vise avant tout à corriger une irrégularité, la délimitation du périmètre urbain de Bury étant tracé sur un bâtiment et non de façon à l'inclure à l'intérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a demandé à la MRC du Haut-Saint-François de procéder à la modification de son schéma d'aménagement et de développement pour régulariser cette situation;

ATTENDU QUE la municipalité de Bury entend et devra par la suite modifier son plan d'urbanisme et son règlement de zonage;

ATTENDU QUE la MRC est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du schéma d'aménagement et de développement numéro 124-98 intitulé *« Schéma d'aménagement révisé »* ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Robert G. Roy, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** qu'il soit, par le présent règlement, décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1: Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2: Le présent règlement porte le numéro 372-12 et peut être cité sous le titre « Règlement modifiant le règlement n° 124-98 édictant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC intitulé « Schéma d'aménagement révisé » afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la municipalité de Bury pour y inclure les lots 18C-1-P, 20-1-P et 20-1-1-P du rang Victoria du cadastre du canton de Bury ».

ARTICLE 3: L'article 6.1 intitulé « Affectation périmètre d'urbanisation avec services » est modifié par :

1. Le remplacement du texte ci-dessous :

   Le périmètre urbain de Bury
   « superficie totale du périmètre urbain : 1,17 km^2 »

par le texte suivant :

« superficie totale du périmètre urbain : 1,19 km^2 »;

2. L'agrandissement du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Bury (représenté au schéma d'aménagement et de développement sur le plan numéro 3), agrandissement désigné comme étant les lots 18C-1-P, 20-1-P et 20-1-1-P du rang Victoria du cadastre du canton de Bury d'une superficie d'environ 1,78 hectare (0,019 km²) le tout tel qu'illustré sur le plan joint à l'annexe 1 du présent règlement;

ARTICLE 4: La carte des Grandes affectations du schéma d'aménagement et de développement à l'échelle 1 : 70 000 est modifiée de façon à inclure les lots 18C-1-P, 20-1-P et 20-1-1-P (rang Victoria du cadastre du Canton de Bury) dans l'affectation périmètre d'urbanisation le tout tel qu'illustré sur l'extrait de la carte 1 : 70 000 jointe à l'annexe 1 du présent règlement;

ARTICLE 5: L'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 6: Le présent règlement fait partie intégrante du schéma d'aménagement et de développement n° 124-98 intitulé *« Schéma d'aménagement révisé »*.

ARTICLE 7: Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE

7.3 Résolution fixant la date, l'heure, la municipalité et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 372-12

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5033

Sur la proposition de Nathalie Bresse, appuyée par Céline Gagné , **IL EST RÉSOLU** de tenir une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 372-12 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, de tenir cette assemblée dans la Ville de Cookshire-Eaton, et ce, le 6 mars 2013, à compter de 13h30, au siège social de la MRC situé au 85, rue du Parc à Cookshire.

ADOPTÉE

7.4 Résolution demandant un avis préliminaire au ministre pour le projet de règlement 372-12

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5034

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François désire modifier son schéma d'aménagement et de développement intitulé *« Schéma d'aménagement révisé »*;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a adopté le projet de règlement numéro 372-12;

ATTENDU QUE l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une MRC de demander au ministre son avis sur les modifications proposées;

À CES CAUSES, sur la proposition de Robert G. Roy, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François demande l'avis du ministre sur le projet de règlement numéro 372-12.

ADOPTÉE

7.5 Adoption résolution désignant les membres du comité administratif de la MRC comme faisant partie de la Commission qui tiendra l'assemblée de consultation du projet de règlement 372-12

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5035

Sur la proposition de Robert G. Roy, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** de désigner l'ensemble des membres du conseil administratif de la MRC comme faisant partie de la Commission qui tiendra l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement n° 372-12 modifiant le schéma d'aménagement et de développement, le tout tel que prévu par l'article 53.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉE

7.6 Demande de modification du *Règlement de contrôle intérimaire relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables n° 258-06 de manière à ajouter à la liste des travaux admissibles à une dérogation en zone inondable, la fermeture d'une galerie existante au 82 chemin Rousseau dans la Municipalité de Weedon*

La demande de dérogation provient d'un secteur résidentiel dense situé en affectation Villégiature. Ce secteur est recouvert en presque totalité par la zone inondable 0-20 ans.

M. Besner, le demandeur, a obtenu un permis de construction en 2011 pour construire une galerie attenante à sa résidence. Selon la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, une galerie résidentielle ne fait pas partie des constructions, ouvrages et travaux permis dans une plaine inondable.

La demande consiste à pouvoir agrandir la superficie habitable de la maison (16pi x 14 pi) sur le plancher de la galerie.

La municipalité de Weedon appuie la demande.

Après étude du dossier, le comité administratif de la MRC recommande d'effectuer la modification.

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5036

Sur la proposition d'André perron, appuyée par Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU** de demander au département d'aménagement et de l'urbanisme de préparer la modification au règlement de contrôle intérimaire relatif à la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables no 258-06 pour adoption à une prochaine séance du conseil.

ADOPTÉE sur division
Chantal Ouellet enregistre sa dissidence

7.9 Milieux humides : poursuite ou non des démarches pour le FDR

En juin 2012 la MRC a adopté la résolution n$_{o}$ 2012-06-4956 dans laquelle il était résolu d'utiliser en partie le solde du fonds cours d'eau de la CRÉ pour l'identification et la cartographie des milieux humides sur le territoire de la MRC. Cette résolution a été adoptée entre autres puisque la cartographie des milieux humides engendrerait vraisemblablement les bénéfices suivants :

- meilleure connaissance de ces milieux permettant à la MRC de jouer un rôle de protection adéquat;
- permettre d'informer les inspecteurs et les citoyens de la présence potentielle d'un milieu humide sur leur propriété;
- préserver les services écologiques rendus par les milieux humides d'importance qui, autrement, devraient être remplacés par des structures plus onéreuses à construire et à exploiter ex : régularisation des crues, assimilation de déchet (filtrage de nutriments) et approvisionnement en eau;
- orienter le développement dans des secteurs adaptés permettant de se prémunir contre les risques de dommages éventuels.

Lors d'une formation, certains élus ont appris qu'un jugement serait éventuellement prononcé sur la pertinence de la définition de milieux humides du ministère du Développement durable de l'Environnement, de la Faune et des Parcs.

Malgré cette possible modification de la définition, il est recommandé par le personnel de la MRC de maintenir l'utilisation du fonds puisqu'une telle cartographie procurerait beaucoup de bénéfices importants pour la MRC et pour les municipalités.

La table des DG recommande également l'utilisation du fonds à cet effet.

Après discussion il est décidé par les élus de ne plus utiliser une partie du solde du fonds cours d'eau de la CRÉ pour l'identification et la cartographie des milieux humides sur le territoire de la MRC

8/ Administration et finance

8.1 Adoption des comptes

RÉSOLUTION N° 2012-11-5037

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU** de procéder à leur paiement comme suit :

Comptes à payer :	Novembre 2012	266 695,55 $
Salaires :	Novembre 2012	50 717,06 $

ADOPTÉE

Je soussigné, Dominic Provost, secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Saint-François, certifie que la MRC dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.

_____
Dominic Provost, secrétaire-trésorier

8.2 Affectation – poste budgétaire « Élection du préfet »

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5038

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU** d'affecter au surplus 2012, issu du poste budgétaire de l'élection du préfet, la somme de 16 640 $ en vue de l'élection qui se tiendra en 2013.

ADOPTÉE

8.3 Plan d'action 2013 – MRC du Haut-Saint-François

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5039

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le plan d'action 2013

ADOPTÉE

8.4 Présentation du budget 2013 – résolution d'adoption

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5040

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le budget 2013 tel que présenté.

ADOPTÉE

8.5 Dépôt de déclaration d'intérêts pécuniaires - préfet

Madame Nicole Robert, préfet, dépose une déclaration d'intérêts pécuniaires annuels comme prévu à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums.*

8.6 Avis de motion – règlement sur la tarification des boues de fosses septiques 2013

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par Jean Bellehumeur, conseiller à l'effet qu'un règlement concernant la tarification des boues de fosses septiques pour l'année 2013 sera déposé à une séance ultérieure du conseil de la MRC du Haut-Saint-François pour adoption.

8.7 Avis de motion – règlements sur les quotes-parts 2013

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par Jean Bellehumeur, conseiller à l'effet que des règlements de quotes-parts pour l'année 2013 seront déposés à une séance ultérieure du conseil.

8.8 Avis de motion – règlement sur le soutien financier au CLD du Haut Saint-François

Avis de motion avec demande de dispense de lecture est donné par Jean Bellehumeur, conseiller à l'effet qu'un règlement visant à soutenir financièrement le CLD du Haut-Saint-François sera déposé à une séance ultérieure du conseil.

8.9 Avis de motion – règlement sur la rémunération des élus

Avis de motion avec demande de dispense de lecture, est donné par Jean Bellehumeur, conseiller à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement concernant la rémunération des élus sera présenté pour adoption.

8.10 Appel d'offres – collecte et transport des boues de fosses septiques

Trois soumissions ont été reçues soit :

Alain Gagné et Mario Crête	395 801,44 $ taxes incluses
Normand Brassard 2006 Inc.	442 366,89 $ taxes incluses
Gaudreau Environnement Inc	387 761,24 $ taxes incluses

Les montants indiqués sont pour une période de 3 ans.

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5041

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** d'accorder le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse soit Gaudreau Environnement Inc au montant de 387 721,24 $ taxes incluses pour une période de 3 ans (2013 - 2014 – 2015) pour la collecte et le transport des boues de fosses septiques selon les spécifications apparaissant au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE

8.11 Frais administratifs – vente pour non-paiement des taxes

RÉSOLUTION N° 2012-11-5042

Sur la proposition de Robert G. Roy, appuyée par Nathalie Bresse, **IL EST RÉSOLU QUE** concernant la vente pour taxes, à partir de ce jour, les honoraires suivants seront facturés :

- pour tout matricule apparaissant sur la liste en vertu de l'article 1026 du *Code municipal*, un montant de 500 $ pour les dossiers recevables;

- pour tout avis ou publication requis en vertu de l'article 1027 du *Code municipal*, les frais réellement encourus;

- pour tout certificat adjudicataire ou tout contrat de vente, les frais d'enregistrement de ceux-ci ainsi que 1,50 $ pour chacun.

De plus, si lors de la vente pour taxes, une Municipalité n'est pas présente pour protéger sa créance, ces frais seront facturés à la Municipalité;

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE cette résolution remplace et abroge la résolution 2012-06-4957.

ADOPTÉE

8.12 Code d'éthique et de déontologie du personnel – modification du règlement

RÉSOLUTION N° 2012-11-5043

ATTENDU QUE le code d'éthique et de déontologie du personnel a été adopté à la séance ordinaire du conseil du 15 août 2012;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une précision au document;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Nathalie Bresse, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François ordonne et statue de modifier le règlement à savoir :

Remplacer à la section **Les obligations particulières,**
Règle 1 – Les conflits d'intérêts
« 3° lorsqu'une situation est susceptible de le mettre en conflit d'intérêts, en informer son supérieur »

Par **:**

« 3° lorsqu'une situation est susceptible de le mettre en conflit d'intérêts, en informer le directeur général. S'il y a divergence d'interprétation sur la situation en cause, ce dernier décide s'il s'agit d'un conflit d'intérêts prescrit. »

ADOPTÉE

8.13 Mandat général au cabinet Therrien Couture avocats s.e.n.c.r.l.

RÉSOLUTION N° 2012-11-5044

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Robert G. Roy, **IL EST RÉSOLU** d'autoriser les représentants de la MRC du Haut-Saint-François à recourir aux services du cabinet Therrien Couture Avocats s.e.n.c.r.l. au besoin pour la période du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013 selon les termes de l'offre de services du 21 septembre 2012

ADOPTÉE

8.14 Adoption du calendrier 2013 des séances du conseil

RÉSOLUTION N° 2012-11-5045

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** d'adopter le calendrier 2013 des séances du conseil suivant :

2013			
16 JANVIER	19 h 30	19 JUIN	19 h 30
20 FÉVRIER	19 h 30	21 AOÛT	19 h 30
20 MARS	19 h 30	18 SEPTEMBRE	19 h 30
17 AVRIL	19 h 30	16 OCTOBRE	19 h 30
15 MAI	19 h 30	27 NOVEMBRE	19 h 30

ADOPTÉE

8.15 Préfet élu au suffrage universel

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5046

Demande d'abrogation du règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel :

ATTENDU QUE dans les suites des dispositions de la loi 29 adoptée en 2001 par le gouvernement du Québec dans le but de renforcer les pouvoirs des MRC, la MRC du Haut-Saint-François a adopté un règlement décrétant l'élection au suffrage universel de son préfet;

ATTENDU QUE seulement 15 MRC au Québec ont adopté un tel règlement depuis cette date;

ATTENDU le coût lié à l'élection d'un préfet au suffrage universel;

ATTENDU QUE le programme d'aide pour réaliser l'élection n'a pas été reconduit et que l'impact financier est donc dorénavant entièrement à la charge de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jacques Blais, appuyée par Jean Bellehumeur, **IL EST RÉSOLU** :

QUE la MRC du Haut-Saint-François entreprenne les démarches afin d'obtenir le pouvoir d'abroger le règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel, et ce pour l'élection de 2013 inclusivement et les élections subséquentes;

QU'une demande soit faite au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que l'article 210.29.1 de la loi sur l'organisation territoriale municipale soit modifié afin de laisser la MRC le choix d'abroger ou non son règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel

QU'un comité soit mis sur pied pour assurer le suivi de la présente résolution. Ce comité sera formé de Nathalie Bresse, Noël Landry, Jean Bellehumeur, Robert G. Roy et Jacques Blais.

ADOPTÉE sur division
Claude Corriveau, Jean-Claude Dumas, Chantal Ouellet et Thérèse Ménard-Théroux votent contre

9/ Environnement

9.1 Valoris

9.1.1 Valoris - Budget 2013

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5047

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François adopte le budget 2013 de Valoris tel que présenté

ADOPTÉE

9.1.2 Entente de modification

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5048

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU**

D'approuver l'entente de modification concernant la Régie intermunicipale du centre de valorisation des matières résiduelles entre la MRC du Haut-Saint-François et la Ville de Sherbrooke;

D'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou son adjoint à signer ladite l'entente.

ADOPTÉE

9.1.3 Emprunt immobilisations – Règlement d'emprunt numéro 9

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5049

Sur la proposition de Chantal Ouellet, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François approuve le règlement d'emprunt numéro 9 de Valoris décrétant une dépense et un emprunt au montant d'un million cinq cent soixante et trois mille cinq cent quarante-sept dollars (1 563 547 $) pour l'achat d'équipements lourds pour l'opération et le transport du Centre de transfert de Sherbrooke vers Bury.

ADOPTÉE

10/ Évaluation

Aucun point

11/ Sécurité publique – civile – schéma de risques en incendie

Aucun point

12/ Projets spéciaux

12.1 Transport collectif

12.1.1 Demandes de subvention – Volet 1 et Volet 3

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5050

ATTENDU QUE le budget du transport collectif 2013 (MTQ – volet 1) prévoit une contribution de la MRC du HSF de 23 000 $ et des usagers de 28 315, 92 $ pour un total de 51 315,92 $;

ATTENDU QUE le budget du transport collectif 2013 (MTQ – volet 3) prévoit des revenus des usagers de 22 800$ et que le déficit d'exploitation est estimé à 110 800$, payé au tiers par la MRC soit 36 933,34$;

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François dépose une demande de subvention auprès du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du Ministère des Transports du Québec (Volet 1) de l'ordre de 100 000 $;

QUE la MRC du Haut-Saint-François dépose une demande de subvention auprès du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du Ministère des Transports du Québec (Volet 3) de l'ordre de 73 866,66$;

QUE la MRC du Haut-Saint-François dépose ces demandes pour l'année 2013 dans le cadre d'une entente de 3 ans;

QUE la MRC du Haut-Saint-François dépose ces demandes sous réserve de l'acceptation simultanée des deux, aux conditions actuellement connues et satisfaisantes, sinon que l'entente en cours se poursuive.

ADOPTÉE

12.1.2 Avis de motion - fonctionnement

Robert G. Roy, conseiller, donne un avis de motion avec demande de dispense de lecture à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil, un règlement concernant le fonctionnement du service de transport collectif sera présenté pour adoption.

12.1.3 Mandataire

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5051

Sur la proposition de Nathalie Bresse, appuyée par Robert G. Roy, **IL EST RÉSOLU** de nommer le Carrefour Jeunesse Emploi à titre de mandataire du service de transport collectif sur réservation.

ADOPTÉE

12.1.4 Financement MTQ – 2012

RÉSOLUTION N^{O} 2012-CA-11-5052

ATTENDU QUE le budget du Minibus HSF 2012 prévoit une contribution de la MRC du HSF de 40 000 $ et des usagers de 27 932 $ pour un total de 67 932 $;

Sur la proposition de Nathalie Bresse, appuyée par Bertrand Prévost, **IL EST RÉSOLU QUE** la MRC du Haut-Saint-François dépose une demande de subvention auprès du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional du Ministère des Transports du Québec de l'ordre de 100 000 $ afin de financer le fonctionnement du Minibus HSF pour l'année 2012.

ADOPTÉE

12.2 Parc du marécage des Scots – résultat de l'appel d'offres pour la construction de la piste multifonctionnelle

Quatre soumissions ont été reçues soit :

Construction Groupe Prévost Inc	71 916,81 $ taxes incluses
Excavation Laliberté Inc	99 065,29 $ taxes incluses
Excavation Steve Leblanc	90 655,08 $ taxes incluses
MBI Transport et excavation	95 630,29 $ taxes incluses

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5053

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU** d'accorder le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse soit Construction Groupe Prévost Inc au montant de 71 916,81 $ taxes incluses pour la réalisation des travaux d'aménagement de la piste multifonctionnelle du Parc du marécage des Scots selon le document d'appel d'offres. **IL EST AUSSI RÉSOLU** d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général secrétaire-trésorier ou son adjoint à signer tous les documents.

ADOPTÉE

12.3 Forêt de proximité : représentants au comité de suivi

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5054

Sur la proposition de Noël Landry, appuyée par Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU** de nommer Bertrand Prévost et Jacques Blais à titre de représentants du Haut-Saint-François au comité de suivi conjoint avec la MRC du Granit, pour le dossier de Forêt de proximité.

ADOPTÉE

12.4 Planification – voirie locale

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5055

Demande au Ministère des Transports du Québec d'une aide financière pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François a pris connaissance des modalités d'application du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL);

ATTENDU QUE les fonds et enveloppes existantes relatives à l'entretien et au maintien du réseau routier demeurent disponibles aux municipalités locales;

ATTENDU QUE le PIIRL est associé à une nouvelle enveloppe et que celle-ci ne provient pas de coupures effectuées aux programmes actuels de subventions disponibles pour l'entretien et le maintien du réseau routier local;

ATTENDU QUE le PIIRL n'a pas préséance sur les diverses planifications locales, celui-ci se concentrant sur une vision régionale;

ATTENDU QUE les municipalités demeurent pleinement autonomes au niveau de leur planification locale;

ATTENDU QUE l'information pertinente disponible dans les plans de priorisation locaux pourrait être réutilisée pour la réalisation de la planification régionale (PIIRL);

ATTENDU QUE le plan devra considérer les préoccupations des municipalités pour en dégager des priorités régionales rassembleuses;

ATTENDU QUE le comité responsable de la recommandation (résolution 2012-09-5001) sera responsable de préparer le PIIRL, qui devra ultimement être présenté pour adoption au Conseil de la MRC;

ATTENDU QUE le programme d'aide finance à 100% les coûts d'élaboration du PIIRL;

ATTENDU QUE la réalisation du PIIRL n'entraînera pas d'embauche de nouveau personnel ni ne créera un nouveau service par la MRC;

ATTENDU QUE la MRC du Haut-Saint-François désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec pour l'élaboration d'un Plan d'intervention en infrastructures routières locales;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU** par le conseil de la MRC:

QUE la MRC du Haut-Saint-François autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à réaliser les travaux d'élaboration du PIIRL selon les modalités établies dans le cadre du programme.

QUE le préfet ou le préfet suppléant, le directeur général et secrétaire-trésorier ou son adjoint sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du mandat.

ADOPTÉE

13/ Développement local

13.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du conseil d'administration du CLD du 3 octobre 2012

Quelques points sont discutés en lien avec le procès-verbal.

13.2 Comité de diversification

13.2.1 Positionnement Cookshire-Eaton

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5056

Sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU** d'utiliser 20 000$ provenant du Fonds de soutien au territoire en difficulté (FSTD) pour financer une étude sur le positionnement stratégique de la ville de Cookshire-Eaton.

ADOPTÉE

13.2.2 Prospecteurs

RÉSOLUTION N^{O} 2012-11-5057

Sur la proposition de Noël Landry, appuyée par Walter Dougherty, **IL EST RÉSOLU** d'utiliser 100 000 $ provenant du Fonds de soutien au territoire en difficulté (FSTD) pour financer un service professionnel pour la mise en œuvre du développement du parc agro-industriel d'East Angus et la prospection industrielle en vue de combler les espaces industriels vacants dans le Haut-Saint-François.

ADOPTÉE

13.3 Pacte rural

13.3.1 Projets locaux

RÉSOLUTION N° 2012-11-5058

Sur la proposition de Robert G. Roy, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François accepte la liste des projets locaux ainsi que la répartition du fonds du Pacte rural 2012-2013 ci-dessous, sous réserve des conditions particulières spécifiées, du respect du contenu des formulaires de dépôt de projets, des ententes à être signées, ainsi que de la disponibilité annuelle du fonds;

a) Scotstown

Parc Walter Mc Kenzie (volet 3)

Pacte rural :	60 000.00$ (80%)
Municipalité :	15 000.00$ (20%)
Coût total :	75 000.00$

Il s'agit d'une réserve de la totalité du budget disponible de Scotstown afin de réaliser plusieurs projets. Les 4 premiers projets dans la liste ci-dessous seront réalisés, mais un seul des trois suivants le sera, car plusieurs éléments doivent être confirmés avant de les démarrer. Le projet qui sera prêt le premier parmi les trois en attente sera celui choisi.

- aménagement de l'aqua parc (20 000.00$ PR)
- panneaux de signalisation au Parc (2 400.00$ PR)
- construction d'un belvédère (10 400.00$ PR)
- éclairage du parc (7 200.00$ PR)
- aménagements autour de la cheminée (20 000.00$ PR)
- aménagement du secteur boisé du Parc (20 000.00$ PR)
- sentier pédestre Dutch Brook (20 000,00$ PR)

b) Lingwick

Réserve pour le développement d'une zone dédiée aux entreprises

Pacte rural : 28 047.82$

Cette réserve vise à utiliser la totalité du solde du budget disponible pour l'acquisition et les divers travaux d'évaluation technique d'une telle zone.

c) East Angus

Amélioration de l'image d'East Angus (phase 3)

Pacte rural : 146 806.72$ (79.78%)
Municipalité : 37 193.28$ (20.22%)
Coût total : 184 000.00$

Il s'agit d'une série de projets déposés par la municipalité qui avait engagé tout son budget disponible en octobre 2011, mais certains projets n'ayant pas pu se concrétiser (*sécurité incendie du parc industriel, résidence pour aînés, embellissement des entrées municipales*), de nouveaux projets sont déposés en octobre 2012 pour engager la totalité du solde disponible.

- Modules de jeux pour jeunes et aînés (68 706.72$ PR)
- Plan de développement immobilier (12 000$ PR)
- Entrée Parc des Deux rivières (stationnement) : (52 500$ PR)
- Embellissement des entrées municipales : (13 600$ PR)

d) Newport

Attrait et accueil de nouveaux résidents

Pacte rural : 12 000.00$ (80%)
Municipalité : 3 000.00$
Coût total : 15 000.00$

La municipalité souhaite s'outiller de 4 panneaux d'entrée de municipalité ainsi que de pochettes d'accueil pour les nouveaux résidents.

e) St-Isidore-de-Clifton

Coordonnatrice au mieux-être collectif (renouvellement)

Pacte rural : 12 800.00$ (80%)
Municipalité : 3 200.00$ (20%)
Coût total : 16 000.00$

Comme chaque année, la municipalité de St-Isidore-de-Clifton renouvelle le contrat de son agent de développement.

f) <u>Cookshire-Eaton</u>

Piste multifonctionnelle (25 km)

- Pacte rural local : 47 044.88$ (19.28 %)
- Pacte rural territorial : 15 000.00$ (6 %)
- Ministère : 75 000.00$ (30 %)
- Ville de Cookshire-Eaton : 112 955.12$ (44.72 %)
- <u>Coût total</u> : <u>250 000.00$</u>

Il s'agit de donner suite à la précédente étude concernant le développement d'un réseau cyclable et quad (sur pistes séparées, mais à proximité) de 25 km entre les divers secteurs de la ville de Cookshire-Eaton. Entre Johnville et Cookshire via Birchton (17 km) et Sawyerville et Cookshire (8 km) via Eaton-Corner.

g) <u>Résidence pour aînés à La Patrie</u>

<u>Promoteur : La coopérative de solidarité Monts et Vallées</u>

- Pacte rural La Patrie 52 688.44$ **(2.51%)**
- Pacte rural Hampden 15 000.00$ **(0.7%)**
- Pacte rural territorial 25 000.00$ **(1.2%)**
- Pacte rural Granit 25 000.00$ **(1.2%)**
- CRÉE et économie sociale (CLD) 51 000.00$ **(2.5%)**
- SHQ et Novoclimat 1 084 992.24$ **(51.8%)**
- Municipalités La Patrie 135 000.00$ (6.45%)
- Municipalités voisines 13 000.00$ (0.6%)
- Levée de fonds 63 184.45$ (3.0%)
- Prêt hypothécaire 627 799.34$ (30%)
- <u>Coût total</u> : <u>2 092 664.47$</u>

Ce projet concrétise les réserves déposées en novembre 2011 par La Patrie et Hampden (autant dans leur propre budget disponible au Pacte rural que dans le pacte rural territorial) afin de construire une résidence pour aînés autonomes ou en légère perte d'autonomie.
Le plan de financement est finalisé à 98.80% (en attente du 25 000$ du Pacte rural du Granit). Toutefois, il semblerait que le prêt hypothécaire pourrait être augmenté si ce financement ne pouvait être concrétisé.
Le pourcentage de financement public est de 59.91%.

ADOPTÉE

13.3.2 <u>Projets territoriaux – Pacte rural</u>

<u>RÉSOLUTION N° 2012-11-5059</u>

Sur la proposition de Robert G. Roy, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU** QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte la liste des projets territoriaux ainsi que la répartition du fonds du Pacte rural 2012-2013 ci-dessous, sous réserve des conditions particulières spécifiées, du respect du contenu des formulaires de dépôt de projets, des ententes à être signées, ainsi que de la disponibilité annuelle du fonds. À ce titre, les projets seront financés dans l'ordre suivant advenant un manque de fonds ;

1- Piste multifonctionnelle PRRS phase 2

Promoteur : MRC

- Pacte rural : 12 000.00$ (80 %)
- CLD : 3 000.00$ (20 %)
- Coût total : 15 000.00$

Ce projet vise à embellir l'entrée de la piste multifonctionnelle financée dans un projet précédent déposé au pacte rural territorial.

2- Piste multifonctionnelle à Cookshire-Eaton

Promoteur : Cookshire-Eaton

- Pacte rural local : 47 044.88$ (19.28 %)
- Pacte rural territorial : 15 000.00$ (6 %)
- Ministère : 75 000.00$ (30 %)
- Ville de Cookshire-Eaton : 112 955.12$ (44.72 %)
- Coût total : 250 000.00$

Il s'agit de donner suite à la précédente étude concernant le développement d'un réseau cyclable et quad de 25 km (sur pistes séparées, mais à proximité) entre les divers secteurs de la ville de Cookshire-Eaton. Entre Johnville et Cookshire via Birchton (17 km) et Sawyerville et Cookshire (8 km) via Eaton-Corner.

3- Réserve internationale de ciel étoilé (RICE)

Promoteur : Astrolab du Mont-Mégantic

- Pacte rural 20 000.00$ (50%)
- Astrolab 20 000.00$ (50%)
- Coût total 40 000.00$

Ce projet vise à créer une dynamique territoriale autour de ce territoire protégé qu'est la réserve internationale de ciel étoilé. Pour cela, animation, promotion et panneaux territoriaux seront les principales actions menées sur le territoire du HSF. Le rapport du groupe de travail sur la RICE HSF reconnait que ce territoire protégé pourrait devenir une opportunité de développement.

4- Quai à St-Gérard

Promoteur : municipalité de Weedon

- Pacte rural 20 000.00$ (71.42%)
- Municipalité de Weedon 8 000.00$ (28.58%)
- Coût total 28 000.00$

Il s'agit de la réalisation d'un quai en T d'environ 50 pieds de long sur le Lac Aylmer à St-Gérard, proche de la halte routière identifiée dans le Village-relais.

ADOPTÉE

13.3.3 Pacte rural -Réserves (incluant la résolution 2012-CA-09-5473)

RÉSOLUTION N° 2012-11-5060

Sur la proposition de Robert G. Roy, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU** QUE la MRC du Haut-Saint-François accepte les trois recommandations du comité de gestion du Pacte rural :

- Maintenir la réserve de 25 000.00$ faite dans le fonds du Pacte rural territorial accordée à la municipalité de Dudswell pour la réalisation d'une résidence de personnes en perte d'autonomie, jusqu'au 15 décembre 2012. Libérer cette réserve après cette date si le promoteur ne peut pas déposer un plan de financement final et accepté par les principaux bailleurs de fonds mentionnés dans ledit plan ;

- Libérer la réserve de 17 500$ faite dans le fonds du Pacte rural territorial pour un projet de transport collectif sur appel. Cette réserve ayant été faite par résolution du comité administratif de septembre 2012 sans dépôt de projet conformément à la procédure du Pacte rural en vigueur ;

- Accepter qu'une partie du solde actuel (19 113.54$) des 42 925$ provenant des intérêts de placement du Pacte rural 2002-2007, alloués à la préparation de l'URQ 2013 par résolution #2011-04-04731 d'avril 2011, soit affectée aux remboursements des frais de déplacement et de représentation des 7 groupes de bénévoles impliqués dans la préparation des contenus de la journée du 10 septembre 2013.

ADOPTÉE

13.4 Entente culturelle 2013-2016

RÉSOLUTION N° 2012-11-5061

Sur la proposition de Noël Landry, appuyée par Chantal Ouellet, **IL EST RÉSOLU**

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François accepte d'injecter la somme de 15 000 $ par année pour 2013 – 2014 – 2015 afin d'appuyer l'injection de 15 000$ annuellement par le ministère de la Culture, des Communications du Québec (MCCQ) pour la réalisation de projets dans le cadre d'une entente culturelle avec le MCCCFQ;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François adopte le plan d'action tel que déposé (annexe A) pour appuyer sa demande de subvention;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Saint-François délègue le Centre local de développement (CLD) du Haut-Saint-François afin de réaliser les projets de cette future entente;

QUE le conseil désigne comme signataires de cette future entente, le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général de la MRC et du CLD.

ADOPTÉE

14/ Réunions du comité administratif

14.1 3 octobre 2012 – Assemblée consultation publique

RÉSOLUTION N° 2012-11-5062

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** d'accepter le procès-verbal de

l'assemblée de consultation publique concernant le règlement numéro 367-12 tenue le 3 octobre 2012.

ADOPTÉE

14.2 3 octobre 2012 – Assemblée ordinaire

RÉSOLUTION N° 2012-11-5063

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 3 octobre 2012.

ADOPTÉE

14.2 17 octobre 2012 – Assemblée ordinaire

RÉSOLUTION N° 2012-11-5064

Sur la proposition de Jean Bellehumeur, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** d'entériner les décisions prises lors de l'assemblée ordinaire du comité administratif tenue le 17 octobre 2012.

ADOPTÉE

15/ Intervention du public dans la salle

Monsieur Cork intervient en dénonçant les frais administratifs de 500$ pour les dossiers de ventes pour taxes.

16/ Correspondance

Sur la proposition de Jean-Claude Dumas, la correspondance est mise en filière.

17/ Questions diverses

17.1 Polyvalente Louis-Saint-Laurent – Appui pour la poursuite du projet Cité-école de 2014 à 2019

RÉSOLUTION N° 2012-11-5065

ATTENDU QUE le laboratoire rural débuté en 2009 se termine en juin 2014;
ATTENDU les retombées positives du projet sur notre communauté;

ATTENDU l'évolution croissante du partenariat entre la Cité-école et toutes les municipalités du Haut-Saint-François situées sur le territoire de la commission scolaire des Hauts-Cantons depuis la mise sur pied du laboratoire rural;

ATTENDU l'augmentation des collaborations entre les différents organismes du milieu et la Cité-école (CAB, SADC, CJE, PAJ, Forum jeunesse Estrie, Table des aînés, journaux locaux, etc.);

ATTENDU les premiers résultats de recherche (Phase1 de l'évaluation du projet) de l'Université de Sherbrooke en collaboration avec l'Observatoire estrien sur le développement des

communautés démontrent entre autres que les élèves désirent s'impliquer, mais ne savent pas où ni comment prendre leur place. Aussi, la phase 2 de l'évaluation finale du projet qui débutera en décembre 2012 ainsi que la mise en place de différentes situations d'apprentissage-enseignement en classe en lien avec notre communauté, une recherche-action 2012-2014 sous la supervision de la chercheuse Julie Myre-Bisaillon de l'Université de Sherbrooke, viendront orienter les suivis à faire après 2014;

ATTENDU les impacts positifs du projet dont une amélioration de la persévérance scolaire de 38,3% en 2004 à 22,3% en 2010 ainsi qu'une diminution du taux de glissement des élèves de la 1re secondaire vers les écoles privées et publiques de Sherbrooke de 25% en septembre 2008 à 17,4% en septembre 2011 (aussi, retour exceptionnel à la polyvalente Louis-Saint-Laurent de 35 élèves de la 2e à la 5e secondaire provenant d'écoles privées ou publiques);

ATTENDU QUE le laboratoire rural nous permet de participer à des actions favorisant l'attrait de nouvelles familles et le maintien de celles en place soit par une participation active aux séjours exploratoires de Places aux jeunes ou des Portes ouvertes dans le Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE plusieurs actions du laboratoire rural permettent d'améliorer la connaissance du milieu et, par le fait même, favorisent le sentiment d'appartenance des élèves à leur milieu d'appartenance. Citons, entre autres, l'aménagement des corridors aux couleurs de chacune des municipalités, l'intégration de données du Haut-Saint-François dans les matières et la mise sur place d'un projet de bénévolat;

ATTENDU QUE le laboratoire rural a permis de faire en sorte que l'éducation soit une valeur prioritaire dans le Haut-Saint-François autant pour les parents, les élus, les employeurs, etc. Citons ici les soirées de reconnaissance et de remises de bourses ainsi que les journées sur la persévérance scolaire ou, encore, l'approche milieu avec tous les associés dans chaque municipalité;

ATTENDU QUE le projet favorise l'émergence de la participation de nos adolescents dans l'engagement social et la participation citoyenne comme leur implication dans le Parlement au secondaire, le projet de bénévolat, le concours québécois en entrepreneuriat, les actions du Forum jeunesse Estrie;

ATTENDU QUE la recherche mentionne qu'il faut une période de 10 ans avant qu'un changement significatif soit vraiment intégré dans un milieu;

ATTENDU QUE le projet a clairement, démontré que la présence d'une ressource à temps plein est nécessaire pour coordonner et initier ces nombreuses activités, que l'efficacité du travail de l'organisatrice communautaire sur le terrain est reconnue autant par le monde scolaire que les élus ou leurs représentants;

ATTENDU QUE le financement de certains projets d'école en lien avec la communauté fait toute la différence pour dynamiser les liens école-famille-communauté;

ATTENDU QUE le concept Cité-école et son approche-milieu novatrice a créé une synergie sans précédent entre le monde scolaire et les intervenants municipaux et communautaires du Haut-Saint-François;

ATTENDU QUE depuis la mise en place de ce projet, l'image de notre école est de plus en plus positive au sein de notre MRC et même au-delà avec les nombreuses présentations de ce concept en province;

ATTENDU QUE le projet encourage une perception positive de nos adolescents par la communauté grâce aux nombreuses collaborations avec les journaux locaux, le site internet de la Cité-école, le journal régional Le Haut-Saint-François;

ATTENDU le grand intérêt de ce laboratoire rural partout en province ainsi qu'au Nouveau-Brunswick (Première Cité-école qui verra le jour à St-John en septembre 2013);

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Noël Landry, appuyée par Thérèse Ménard-Théroux **IL EST RÉSOLU QUE** le conseil de la MRC du Haut-Saint-François réitère son appui pour le projet Cité-école et son approche-milieu, poursuivra ses collaborations dans les différentes activités initiées dans le cadre de ce projet, accompagnera la Polyvalente Louis-Saint-Laurent dans la recherche de financement qui permettrait la poursuite des actions pour un autre plan quinquennal soit de 2014 à 2019.

ADOPTÉE

17.2 Appui – La Ferme aux Champêtreries

RÉSOLUTION N° 2012-11-5066

ATTENDU QUE la Ferme aux Champêtreries est une entreprise importante située dans la municipalité de Newport, à la fois par sa mission sociale que par les retombés de ses activités commerciales;

ATTENDU QUE la mission sociale de réinsertion des jeunes est appuyée par un programme fédéral qui prendra fin prochainement;

ATTENDU QUE cette mission correspond à un besoin dans notre MRC, comme le démontrent nos statistiques socio-économiques en lien avec cette clientèle;

ATTENDU QU'il existe le programme d'entreprise d'insertion offert par Emploi Québec;

ATTENDU QUE ce programme correspond aux besoins de l'entreprise la Ferme aux Champêtreries et sa mission;

ATTENDU QUE ce programme exige que l'entreprise soit rentable;

À CES CAUSES, sur la proposition de Céline Gagné, appuyée par Thérèse Ménard-Théroux, **IL EST RÉSOLU**

QUE la MRC du Haut-Saint-François appui la démarche de conformité aux normes du programme, notamment actuellement en accompagnement par le Centre local de développement;

QUE cet appui inclut la demande de reconnaissance du statut d'entreprise d'insertion qui assurera la stabilité des activités et la croissance de l'entreprise pour les années à venir.

ADOPTÉE

18/ Levée de l’assemblée

Sur la proposition de Claude Corriveau, la séance est levée à 22 h25.

Dominic Provost Secrétaire-trésorier	Nicole Robert, préfet